

## Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

*Direction générale du Trésor*

### **Arrêté du 20 juillet 2020 portant nomination au Bureau central de tarification**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,  
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;  
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L. 251-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Nicolas Gombault (Sou Médical Groupe Macsf) : titulaire.  
Mme Valérie Bernard (Sou Médical Groupe Macsf) : suppléante.  
M. Philippe Bouyer (Médicale de France) : titulaire.  
Mme Magali de Rieux (Médicale de France) : suppléante.  
M. Sabri Boudrama (Sham) : titulaire.  
M. Laurent Martin (Sham) : suppléant.  
M. Pierre-Yves Laffargue (Axa) : titulaire.  
Mme Séverine Nakhili (Allianz) : suppléante.

#### Article 2

Les membres du Bureau central de tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

#### Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des assurances,*  
LIONEL CORRE